

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 juin 2018

CP2018_06_10
id. 3981

L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

PARTENARIAT EN MATIÈRE D'ORIENTATION DES PUBLICS SUR LES ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active a initié le pacte territorial d'insertion. Il traduit la volonté des politiques d'insertion de faire évoluer les modes de coopération inter-institutionnelles et partenariales sur un territoire.

Le pacte territorial d'insertion 2017-2020 élaboré par le Département propose des actions en faveur des bénéficiaires du RSA et, de façon plus large, à un public en difficulté. Elles tendent à redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale par une politique d'insertion permettant un accès à

l'autonomie, à la vie sociale, économique et citoyenne. Cette dynamique a comme objectifs une reprise de confiance en soi et une montée en compétence afin de créer les conditions d'un retour à l'emploi.

Dans le cadre des missions du pôle des solidarités humaines, le Département collabore de façon historique avec Moissac Solidarité, Emmaüs et le service Pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et souhaite leur permettre un accès à l'offre PTI 2017-2020 pour le public dont ils ont la charge, dans le cadre d'une convention de partenariat dont les dispositions sont sans incidence financière pour la collectivité.

Cette convention permet aux structures d'orienter des personnes en suivi (personne non accompagnée par une autre structure comme le Département ou les CCAS) vers les actions du PTI et d'être associées aux évaluations quantitatives et qualitatives des Programmes départementaux d'insertion (PDI, PTI).

- Moissac Solidarité vient en aide aux personnes en grande précarité en proposant un accueil (domiciliation, bagagerie, douche), un accompagnement social et/ou professionnel, un hébergement, un chantier d'insertion.

- Emmaüs accueille toute personne en difficulté qui peut bénéficier d'un accompagnement administratif, social, juridique, médical et psychologique. La participation des compagnons à l'activité d'Emmaüs est un tremplin vers un emploi ou un projet professionnel.

- Le service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), sur saisine de l'autorité judiciaire, intervient à la fois auprès des personnes détenues et des personnes condamnées exécutant une peine en milieu ouvert. Leur intervention vise la prévention de la récidive et favorise l'accès des personnes aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, les conventions de partenariat en matière d'orientation des publics sur les actions du pacte territorial d'insertion à conclure avec :
 - l'association Moissac solidarité,
 - le service Pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP),
 - l'association Emmaüs ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les dites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC